Département de Loire-Atlantique

Direction générale territoires

Délégation vignoble
Service aménagement

Référence : T-V-CS-MS-2023-019

ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :

la Route Départementale n° 63

& les Voies Communales de

La Noë, Les Ridelières, La Blunière et Les Noës

Commune de MONTBERT

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTBERT

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4, L2213-1 et suivants ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, - 8ème partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 12 décembre 2018 ;

VU le règlement départemental de voirie, adopté par délibération de l'assemblée départementale, le 14 avril 2014 ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la RD n° 63 et sur les voies communales de "La Noë", "Les Ridelières ", "La Blunière" et "Les Noës", afin d'assurer en toute sécurité le bon déroulement des courses cyclistes "Prix des Artisans" organisées par l'A.S.E. Montbert.

Adresse postale :
Département de Loire-Atlantique
Délégation vignoble
Service aménagement
2 cours des marches de Bretagne
CS 39431, 44191, CLISSON Cedex
Tél : 02.40.06.61.44
Fax : 02.40.06.69.39
delegation-vignoble@loire-atlantique.fr
www.loire-atlantique.fr

A R R Ê T EN T

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la Route Départementale n° 63 entre les PR 6+545 et PR 8+025 et sur les voies communales de "La Noë", "Les Ridelières ", "La Blunière" et "Les Noës", sur la commune de Montbert.

Le samedi 17 juin entre 12h00 et 19h30.

La circulation routière sera interdite dans les deux sens de circulation, lors des départs et arrivées des courses sur la RD 63 entre les PR 6+775 et PR 6+970 au droit du lieu-dit "Les Nourrissonnières".

La circulation routière sera interdite à contre sens des courses cyclistes sur la Route Départementale n° 63 entre les PR 6+545 et PR 8+025 et sur les voies communales précitées pendant toute la durée de la compétition.

L'accès sera maintenu pour les services de secours.

ARTICLE 2

La circulation sera déviée comme suit :
- par la voie communale "Les Nourrissonnières" pour la RD 63 (section ligne départ et arrivée).
- par le circuit pour les autres voies uniquement dans le sens de la course.

ARTICLE 3

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par l'organisateur de la manifestation "ASE Montbert Cyclisme" selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la délégation vignoble.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie de MONTBERT et placardé aux extrémités des sections réglementées.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Monsieur le Directeur général des services de la commune de MONTBERT,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Loire-Atlantique,
Brigade d'Aigrefeuille sur Maine

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONTBERT,

le 8 juin 2023

Le Maire

MAIRIE DE MONTBERT (Loire-Atlantique)

Fait à CLISSON,

le 13 juin 2023

Le Président du conseil départemental
Par délégation
L'adjoint au chef du service aménagement

MICHAUD

Signature numérique de MICHAUD
Date : 2023.06.13 15:43:48 +02'00'

COURSES CYCLISTES
"Prix des artisans"

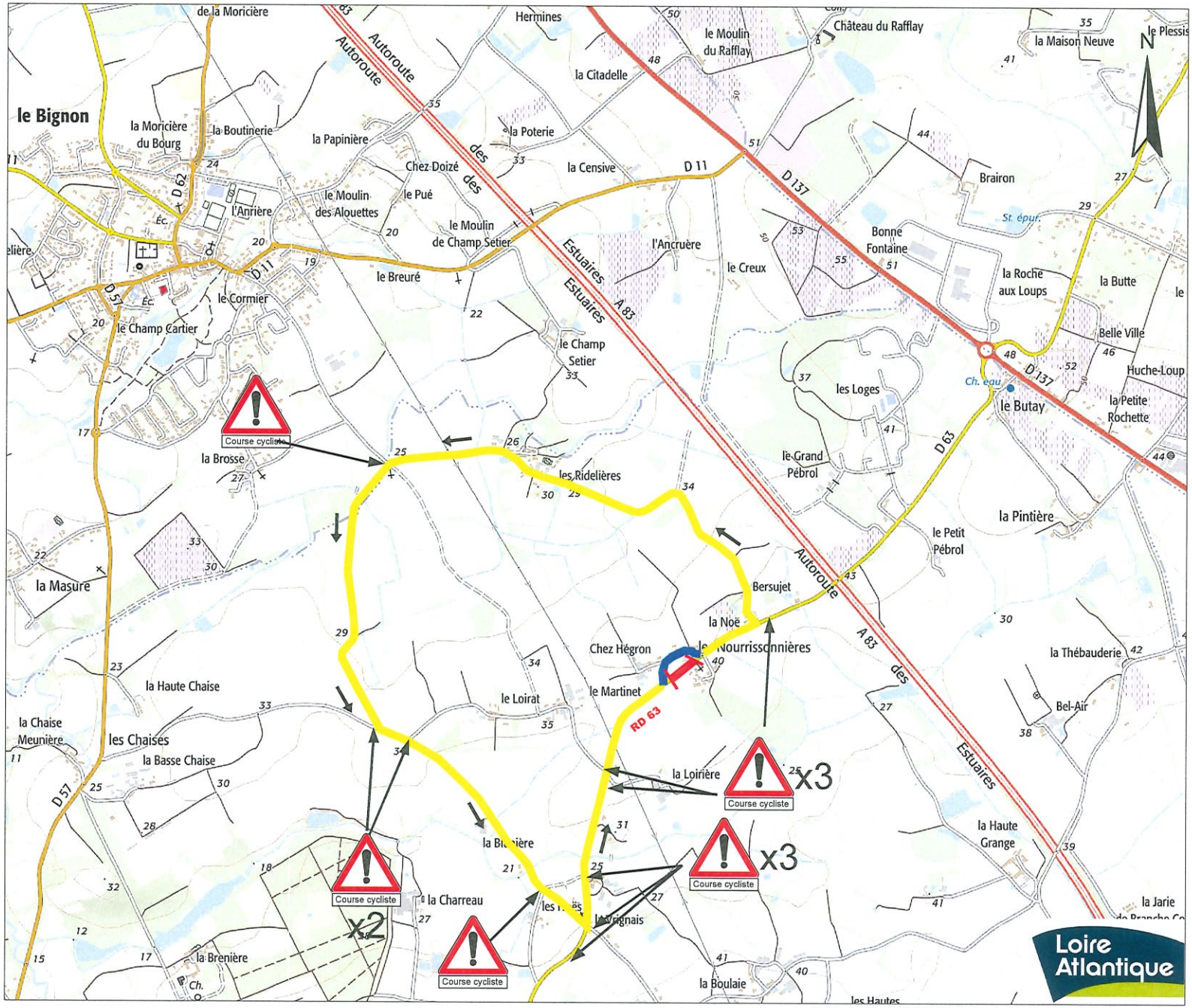

Echelle:1/15000

- Section interdite à la circulation dans les 2 sens
- circuit de la course cycliste (circulation interdite à contre sens)
- Déviation ligne de départ
- sens de la course

Cartographie © Mai2023
Réalisation : Service Délégation vignoble
Fonds de carte :Scan25_Express
Source des données : Département de Loire-Atlantique

H:\000_Travail\020_SCAN25\SCAN25 2017\fermeture RD63 Agrefeuille 12 09 2023 course cycliste.dwg